

Compte-Rendu de la réunion de la commission du Marché aux Truffes
Mercredi 29 octobre 2014

Elus présents : Claudine CHPAK, Anne-Marie JOURDES, Jean-Pierre BIZARD, Gérard AYGLON, Pascal BERNARD, Romain MARCEL, Philippe FERREIRA.

Objet de la réunion : Organisation de la prochaine saison du marché aux truffes.

En juillet dernier, un courrier a été adressé à l'ensemble des exposants et courtiers présents sur le marché afin de savoir s'ils souhaitaient maintenir leur emplacement pour la saison 2014-2015. En fonction des réponses obtenues, nous sommes en mesure de dresser un état du futur marché.

Marché des courtiers

Le marché des courtiers dispose de 30 emplacements de 4 mètres dont 1 réservé aux courtiers occasionnels.

Cette année, un emplacement reste vacant (n° 23).

Un nouveau courtier ayant fait une demande d'emplacement, la commission lui a attribué la place n° 23.

Marché des exposants

Sur le marché des exposants, plusieurs exposants n'ont pas souhaité reprendre leur place.

Nous disposons donc de 2 emplacements réservés à la vente de truffes (n° 7B et n° 33 de 2m chacun) et de 5 emplacements réservés aux autres produits (n° 12 de 3 m, n° 21 de 4 m, n° 22 de 3 m, n° 31 de 4 m, n° 48 de 4 m).

Cette année, trois vendeurs de truffes et dix vendeurs de produits divers ont fait une demande de place.

Les emplacements n° 7 et n° 31 resteront vacants de manière à se laisser une marge de manœuvre dans le cadre des travaux devant se dérouler sur l'Avenue de la Rabasse.

Les emplacements vacants ont été attribués selon plusieurs critères.

Dans un premier temps, les membres de la commission ont souhaité attribuer des places en priorité aux exposants présents très régulièrement lors de la saison précédente alors qu'ils n'avaient pas de places sédentaires.

Une fois ces commerçants satisfaits, les membres de la commission ont donné une priorité aux demandes émanant de commerçants ou producteurs domiciliés sur la commune.

Modification de l'arrêté municipal

L'arrêté municipal n° 18.13 réglementant l'organisation du marché aux truffes a été annulé et remplacé par l'arrêté municipal n° 27.14, l'objectif premier étant de renforcer le contrôle auprès des vendeurs de truffes.

L'article 3 modifie l'amplitude horaire du marché. L'heure de clôture passe de 15h00 à 13h00.

L'article 7 précise que les vendeurs de truffes devront disposer d'un étal d'une hauteur minimale d'un mètre.

L'article 8 rajoute des obligations quant à l'identification des truffes mises en vente.

Planning du placier

Chaque samedi, ce sont les élus qui à tour de rôle, font office de placier sur le marché.

Il est souhaité que les élus assurent cette permanence à deux sur le marché.

A ce titre, un planning sur lequel les élus peuvent se positionner en fonction de leurs disponibilités, est élaboré.

Pour les élus qui seront de permanence sur le marché, une pochette contenant l'ensemble des informations et documents sera à récupérer en mairie avant le samedi.

Evolution du marché pour la saison 2015-2016

Les membres de la commission ont évoqué l'éventualité de déplacer les vendeurs de truffes à l'intérieur du village à compter de la saison 2015-2016.

Cette modification permettrait de libérer quelques emplacements sur l'Avenue de la Rabasse, de concentrer les vendeurs de truffes dans un seul et même espace et d'animer un peu plus le cœur du village les jours de marchés.

Il est prévu de réaliser un sondage auprès des exposants concernés au cours de la saison.